

Déclarations / communiqués

Pacte Union européenne-Turquie : moralement honteux, juridiquement illégal, concrètement inapplicable

dimanche 3 avril 2016

Immigration

Déclaration de Jacques Cheminade, président de Solidarité et Progrès

Paris, le 24 mars 2016 – Tout être humain éprouvant de la compassion pour ses semblables et attaché au principe du droit des gens ne peut qu'être révolté par l'accord conclu le 18 mars entre l'UE et la Turquie.

Il est moralement honteux car il prévoit l'échange d'un réfugié contre un autre, comme s'il s'agissait d'un troc de marchandises. Le plafonnement de l'échange à 72 000 personnes rend le procédé encore plus écoeurant.

Il est juridiquement illégal car il viole le droit d'asile politique et le principe de non refoulement, inscrits dans la convention de Genève et la législation européenne. En considérant la Turquie comme un « pays sûr » pour tous les demandeurs d'asile, au moment où le gouvernement de ce pays opprime sa minorité kurde et pratique une tolérance intéressée vis-à-vis de Daech, l'Europe officielle non seulement se déconsidère, mais elle « récompense » la Turquie par une promesse d'adhésion à l'UE. Rien n'est prévu quant aux pays vers lesquels la Turquie renverra les demandeurs déboutés.

Il est concrètement inapplicable car on ne peut remettre de force des enfants et des femmes sur des bateaux pour les chasser, alors qu'ils auront presque tous perdu l'essentiel de leurs ressources à l'aller. Ils chercheront en fait à franchir d'autres frontières européennes pour échapper à ce qu'il faut bien appeler des convois de retour. Personne ne peut, par ailleurs, assurer que les autorités turques consacreront à l'aide aux réfugiés les 6 milliards d'euros qui leur seront alloués à cet effet. Enfin, les recours auprès des Cours de Luxembourg et de Strasbourg se multiplieront. Cependant, un diplomate européen interrogé par *Le Monde* exprime sans scrupules les arrière-pensées de ses semblables : « *Le temps que ces juridictions se prononcent, on aura eu l'effet escompté, en dissuadant les réfugiés de prendre la mer.* »

Au lieu de se livrer à ce honteux trafic, l'UE et la France doivent immédiatement – car on a déjà trop hésité sans prévoir les conséquences de guerres que nous avons nous-mêmes encouragées ou menées – imposer :

l'application stricte du droit d'asile pour tous les réfugiés politiques ;

une coopération militaire avec tous les pays disposés à combattre le terrorisme, y compris la Russie, la rupture des relations diplomatiques avec ceux qui le fomentent ou parrainent ceux qui le fomentent, comme l'Arabie saoudite, et une politique implacable contre les passeurs et les trafiquants ;

une aide aux réfugiés politiques et économiques hébergés dans des centres temporaires d'accueil au Moyen-Orient, en organisant systématiquement, avec les organisations humanitaires, des efforts pour les loger, les nourrir, les vêtir et assurer l'éducation de leurs enfants ;

un programme de reconstruction de leurs pays pour qu'ils puissent y revenir, en nous appuyant sur l'aide de la Chine, qui a proposé un vaste plan à cet effet.

Notre oligarchie dominante manque de vision et de générosité politiques. Faisons en sorte que notre peuple et les autres peuples européens imposent une décence commune.
